

## Législature 2021-2026

Séance du 14 septembre 2023

### Communication du Conseil communal au Conseil général

N°52

#### Demande de moratoire sur les constructions

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Comme diffusé dans les médias ces derniers jours, deux oppositions à la mise à l'enquête des constructions sur le secteur C5 à Champ-de-Lune, l'une assortie d'une demande de moratoire quant aux constructions sur la zone, sont parvenues au Conseil communal. Ce dernier tient à informer le Conseil général des points suivants.

Les demandes formulées sont de deux ordres, qui seront traitées de manière séparée. Tout d'abord, sur l'aspect de la police des constructions, les oppositions seront traitées selon la procédure habituelle dans ce type d'enquête ordinaire, i.e. une appréciation des arguments présentés au regard du dossier et du cadre légal dans lequel la demande de permis de construire est faite. Cette appréciation aboutira à un préavis communal qui sera par la suite transmis au Canton. Sous l'aspect constructif, le Conseil communal peut déjà vous dire que le dossier mis à l'enquête correspond aux exigences de la planification sur ce secteur, soumis à un plan d'aménagement de détail entré en force en 2015.

S'agissant de l'aspect de la demande de moratoire, quelque 200 signataires ont soutenu le document mis à leur disposition. Les arguments avancés pour cette demande sont variés, par exemple l'augmentation de la population, l'absence d'étude d'impact, la vision minimaliste du service public, les nuisances, la ghettoïsation d'un quartier, etc. Le Conseil communal s'est déjà penché sur les points de cette demande et souhaite répondre à une délégation des signataires d'ici la fin du mois de septembre. En effet, la quasi-totalité des thématiques a été traitée lors de la mise en place de la planification territoriale, et les réponses aux autres demandes sont connues.

Afin d'être parfaitement transparent, le Conseil communal vous informe qu'une seconde mise à l'enquête pour le reste des objets sur le secteur C5 a débuté vendredi 8 septembre 2023 et courra jusqu'au 22 septembre 2023. Le Conseil communal attendra la fin du délai pour rencontrer les signataires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot  
Syndic

Armand Villadoniga  
Secrétaire général

**Conseiller communal responsable :** Eric Rey, Dicastère de l'aménagement du territoire et des constructions